



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an mil neuf cent ~~soixante~~ QUATRE VINGT QUINZE, le 17 MARS à 9H  
le Conseil municipal de la Commune d  
dûment convoqué, s'est réuni en session / ordinaire, à la Mairie, sous  
la présidence de M. PAUL Pierre Maire.

OBJET :

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

FIXATION DES TAUX DES

4 TAXES LOCALES POUR

1995

Date de convocation du Conseil municipal : 08.03.95

PRÉSENTS : MM. Tous les Conseillers municipaux à  
l'exception de :

Excusés : Jean FAILLARD et Marianne REEB

ABSENTS : MM. Absents : Marc LE BORGNE et Yann DERRIEN

M. Jean MIOSSEC

a été élu secrétaire.

1°) ETUDES DES TAUX POUR 1995 :

		<u>Taux 1994</u>
.Taxe d'habitation	:	7.22 %
.Foncier bâti	:	5.05 %
.Foncier non bâti	:	21.94 %
.Taxe professionnelle	:	7.71 %

$\frac{\text{PRODUIT ATTENDU}}{\text{PRODUIT de REF.}} = \frac{2\ 141\ 065}{2\ 141\ 065} =$  un coefficient de variation de 1.

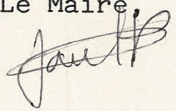
Le Conseil Municipal après avoir délibéré décide de maintenir les taux 1994.  
pour l'année 1995.

Ce qui nous donnera un produit assuré de :

Taxe d'habitation	:	1 500 000	X	7.22 %	=	108 300 F
Foncier bâti	:	5 655 000	X	5.05 %	=	285 578 F
Foncier non bâti	:	220 000	X	21.94 %	=	48 268 F
Taxe professionnelle	:	22 035 260	X	7.71 %	=	1 698 919 F
						-----
						2 141 065 F
						-----

Fait à BRENNILIS, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

  
PIERRE PAUL.

